# Maladies animales: lutte contre la fièvre aphteuse, réserves de vaccins (modif. décision 666 /91/CEE)

1999/0121(CNS) - 19/03/2001

Le Conseil a été informé par M. BYRNE, membre de la Commission, des mesures de protection prises à la suite de l'apparition de cas de fière aphteuse au Royaume-Uni et en France, et en particulier sur celles appliquées à l'égard de ces deux pays. Le ministre de l'agriculture du Royaume-Uni a informé le Conseil des derniers développements concernant l'épidémie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni et les mesures prises par les autorités du Royaume-Uni, en consultation avec les services de la Commission, pour contenir et éradiquer l'épizootie. Le ministre français de l'agriculture a informé le Conseil des derniers développements intervenus dans son pays concernant l'apparition de la fière aphteuse et présenté les mesures prises pour y remédier. Le Conseil a également procédé à un échange de vues sur la vaccination contre la fièvre aphteuse. Il a pris acte de l'intention de la Commission de proposer un règlement relatif à cette maladie, ce qui constituerait une occasion de réexaminer la politique suivie actuellement.